

Florence, 16 novembre 2011

NOTE A L'ATTENTION DE TOUS LES MEMBRES DE L'INSTITUT

Objet : **Jours fériés et de fermeture des locaux de l'Institut en 2012**

Je vous prie de bien vouloir noter la liste ci-dessous des jours fériés et de fermeture des bureaux à l'Institut pour l'année civile 2012 :

- 1 - 8 janvier** *Fêtes de début d'année*
- 5 avril** *Jeudi saint*
- 6 avril** *Vendredi saint*
- 9 avril** *Lundi de Pâques*
- 1er mai** *Fête de travail*
- 15 août** *Assomption*
- 1 novembre** *Toussaint*
- 2 novembre** *Jour des morts*
- 24 - 31 décembre** *Fêtes de fin d'année*

La fermeture du mois d'août (12 jours au total) correspond à 12 jours de congé annuel, soit à 10 jours à compenser dans le cadre de l'horaire flexible. Par conséquent, en application flexible de la décision n. 51/07 du Président, pour l'année 2012 le nombre maximum des jours récupérables sous forme de flexibilité négative s'élève à deux.

En accord avec le syndicat, le nombre de jours de clôture étant 18 (au lieu de 17), 1 jour de congé sera déduit du congé annuel.

L'Institut restera fermé pendant la période du 9 au 24 août 2012.

L'activité reprendra normalement le lundi, 27 août 2012.

Les Départements et les Services, en consultation avec le Secrétaire Général, peuvent interrompre leurs activités à partir du 1er août.

Cette liste devra, dans toute la mesure du possible, être respectée pour l'organisation des activités de l'Institut, et notamment des séminaires, conférences, colloques, etc., afin d'éviter des problèmes logistiques et des frais supplémentaires.

Les jours de congé annuel non épuisés à la date du 31 décembre 2012 seront reportés d'office, dans les limites fixées par les dispositions statutaires, sur l'année suivante.

(original signé)
Pasquale Ferrara